



## INFORMATIONS



### ENGAGEMENTS

Depuis le **15 Aout** les engagements pour les compétitions suivantes sont clos :

- Seniors de D1 à D7
- Vétérans à 11 et à 8
- Féminines à 11 et à 8
- Futsal D1
- Jeunes à 11, niveau 1 et 2
- U15 à 8

> Pour tout nouvel engagement, il convient d'utiliser le bordereau « engagement tardif » à télécharger sur le site du district sous « document », puis « divers ».

> Comme les années précédentes la possibilité d'engager une équipe en D7 restera possible après le début des compétitions jusqu'à la 3<sup>ème</sup> journée.

### RAPPEL DES DATES D'ENGAGEMENT RESTANT OPERATIONNELLES

- 31 Aout :**
- > Futsal D2
  - > Football d'animation

### DEROGATIONS PERMANENTES

Pour faciliter la mise en place des groupes dans les différentes compétitions, il est demandé aux clubs de communiquer le plus rapidement possible les indications suivantes :

#### SENIORS de D5 à D7

- > Jours et horaires des matchs à domicile pour les équipes ne recevant pas le dimanche à 15 heures.
- > Alternance entre les équipes B et C.

#### VETERANS

- > Horaire des matchs à domicile pour les équipes à 11 ne jouant le samedi à 17 heures ou le dimanche à 8 heures 45.
- > Jour et horaire à domicile pour les équipes à 8.
- > Désignation des équipes jouant le samedi.

#### FUTSAL

- > Jour et horaire des matchs pour toutes les équipes.
- > Désignation de la salle affectée à chaque équipe.

#### JEUNES

- > Alternances entre les équipes à 11 en dehors des brassages.
- > Dérogations horaires en permanence pour les matchs à domicile.

#### POUR TOUS LES CLUBS DISPOSANT DE PLUSIEURS TERRAINS

- > Désignation du terrain affecté à chaque équipe

## MONTEES SUPPLEMENTAIRES

Par suite de désistement l'ES FICHEUX (b) accède en D6 GROUPE B (n°1 sur la grille)

## TOURNOIS

Il est rappelé aux clubs organisant des tournois d'avant saison, qu'il est obligatoire de demander l'homologation de ces rassemblements.

Par ailleurs, afin que les joueurs soient assurés, il est impératif que les licences soient validées.

Richard RATAJCZAK.